

COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 août 2019

Convocation du : 27/07/2019

PRESENTS : MM.C.MORATONA. T CHEBELIN. D RALIERE. B LAGARDE. JP COMBRET. N SANS. B GELIS

ABSENTS / EXCUSES : I CAUBET (procuration GASC)- V. SARTHOU. F. VENNEL. PH DELIEGE. F. MOURE. C BABOT.

Ordre du jour :

- Renouvellement de la Ligne de Trésorerie Interactive
- Fermeture d'un poste d'agent technique catégorie C
- Délibération ratifiant l'admission en non-valeur- Budget les Saules
- Délibération modificative- Budget assainissement
- Questions diverses.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 24/05/2019

Pour : 9; Contre : 0 ; Abstention : 0

Renouvellement de la Ligne de Trésorerie Interactive

Monsieur le Maire explique que par précaution, nous renouvelons chaque année une ligne de trésorerie qui représente un mois de budget. Ça fait plusieurs années que nous ne l'utilisons pas, mais elle est nécessaire dans le cas d'une dépense imprévue urgente.

Ligne de 50 000 € à la Caisse d'Epargne.

Intérêts basés sur l'Eonia, + 1,10 % de marge et commission d'engagement 0,30 % l'an de non utilisation (150 €). Frais de 300 €.

Elle tombe à échéance au 1er juillet.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de renouveler cette ligne de trésorerie

- Pour : 9; Contre : 0 ; Abstention : 0

Fermeture d'un poste d'agent technique catégorie C

Monsieur le Maire rappelle que les délibérations pour stagérisation des deux agents techniques étaient sous condition de fermeture du poste d'un agent en

maladie en procédure de mise à la retraite. Cette procédure ayant aboutie depuis le 1^{er} juillet 2019, il convient de clôturer le poste vacant.

- **Pour : 9; Contre : 0 ; Abstention : 0**

Délibération ratifiant l'admission en non-valeur- Budget les Saules

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une créance irrécouvrable prise en compte dans le budget annexe « Les Saules », et qu'à la demande de la trésorerie de Saint-Lys, afin de pouvoir passer les écritures nécessaires, il convient de ratifier par délibération la somme correspondante de 10244 € en non-valeur.

- **Pour : 9; Contre : 0 ; Abstention : 0**

Délibération modificative- Budget assainissement

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une modification du budget annexe « assainissement » pour un montant de 41.25€, qui correspond à une consommation facturée qui n'aurait pas dû l'être sur l'exercice 2018. Il convient donc d'ouvrir des crédits budgétaires dans la rubrique correspondante afin de régulariser cette écriture.

- **Pour : 9; Contre : 0 ; Abstention : 0**

Question diverses

Monsieur le Maire explique avoir été sollicité par un administré ayant un projet de division parcellaire. Pour plus de facilité et d'économie il serait pertinent de créer l'accès de la potentielle parcelle via une parcelle communale.

Monsieur le Maire explique que plusieurs solutions sont envisageables ; la rétrocession ou la création d'une servitude de passage.

Il est décidé d'étudier le dossier plus en détails avant de prendre une décision.

Monsieur le Maire rappelle le passage du Triathlon sur la commune le samedi 14 septembre 2019, avec poste de secours et de ravitaillement place du Couchant.

Monsieur le Maire annonce également que les travaux de sécurisation chemin du Moulin doivent commencer au mois d'octobre.

-
- **La séance est levée à 19h45.**